

Liste des pièces justificatives constituant le dossier de candidature

*dans le cadre d'une demande d'admission directe en 2ème ou 3ème année des
études de santé*

(Arrêté du 24 mars 2017 modifié)

- Lettre de motivation détaillée précisant les raisons de la candidature
- Curriculum Vitae détaillé à partir de l'année d'obtention du baccalauréat
- Déclaration sur l'honneur (voir formulaire téléchargeable sur le site)
- Copie de tous les diplômes obtenus, baccalauréat inclus.
- Copie de la pièce d'identité (Carte nationale d'identité ou Passeport, en cours de validité)
- Copie de l'arrêté de nomination (uniquement pour les enseignants chercheurs)
- Tout document délivré à l'étranger devra obligatoirement être accompagné de sa traduction officielle en français ;
- Si le diplôme permettant de candidater est en cours d'obtention, une attestation de l'établissement d'enseignement précisant que s'il remplit les conditions définies par le règlement d'examen, il pourra prétendre obtenir son diplôme au plus tard le 1er octobre 2022.